



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VIGOR-LE-GRAND

L'an deux mille vingt, lundi vingt-cinq mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle des fêtes sur convocation qui leur a été adressée le 18 mai 2020, conformément aux articles L.2121-7 et du décret n° 2020-571 du 14 mai 2020.

Etaient présents : Benoit FERRUT, Daniel COTIGNY, Nelly RAFFIN, Pascal ROUGEREAU, Luc COUTARD, Isabelle BACON, David BELLANGER, Delphine BLIN, Sophie BULOT, Alain CHAN TSIN, Anne-Marie CHAUVOIS, Philippe CHEVALIER, Hélène DENAGE, Éric FOUCHER, Nadège GABRIELLE, Claudine GIRARD, Caroline MORIN, Alain POTTIER, Bernard SEBERT, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : /

Absents : /

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Bernard SEBERT a été élu secrétaire de séance par les membres du Conseil Municipal.

Dates de convocation et d'affichage : 18 mai 2020.

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 19
- votants : 19

2020-mai-N01

OBJET : Élection du Maire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Ferrut, maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

En application de l'article L.2122-8 du CGCT, Monsieur Luc Coutard, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, a pris la Présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

Monsieur Luc Coutard a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil Municipal.

Pour la constitution du bureau de vote, Madame Delphine Blin et Madame Caroline Morin ont été désignées assesseurs.

Monsieur Benoit Ferrut s'est déclaré candidat.

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____ 0
Nombre de votants : _____ 19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : _____ 0
Nombre de suffrages blancs : _____ 0
Nombre de suffrages exprimés : _____ 19
Majorité absolue : _____ 10

Monsieur Benoit Ferrut ayant obtenu **19 voix**, il a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

2020-mai-N02

OBJET : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire.

Conformément à l'Article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit au maximum cinq.

Monsieur le Maire propose de créer cinq postes d'Adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de créer cinq postes d'Adjoints au Maire.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

En amont de l'élection des Adjoints au Maire, Monsieur Éric Foucher a tenu à s'exprimer aux membres du Conseil Municipal :

« *Cher(e)s collègues,*

Je voudrais profiter de l'occasion de ce premier conseil municipal de cette nouvelle mandature pour m'adresser à vous de manière un peu plus solennelle que d'habitude.

Comme vous le savez, j'entame ce soir mon troisième mandat, après un premier mandat « d'apprentissage », un second de « consolidation », et un troisième que j'aurais souhaité aujourd'hui de « responsabilité accrue ».

Depuis 12 ans, je suis délégué de la commune à la communauté de communes « Bayeux InterCom », d'abord comme suppléant de Claude Marazzi, puis délégué titulaire lors du 2eme mandat. J'y ai participé assidûment, depuis le début, à la Commission Enseignement, devenue récemment « Commission enseignement et de la piscine intercommunale », au sein de laquelle j'ai défendu du mieux possible les intérêts de l'école communale. J'ai aussi participé à la plupart des Conseils d'Ecole, autant que mon agenda professionnel me le permettait. Comme vous l'avez vu, l'école a bien changé depuis 10 ans, et je peux vous

assurer qu'il a fallu argumenter avec conviction pour développer une école déjà prospère, face aux maires d'autres communes dont les écoles étaient bien moins loties que la nôtre, des maires parfois jaloux de la nôtre. J'y ai défendu aussi chaque année les propositions des enseignants de l'école afin que les élèves de tous les niveaux, de la maternelle au CM2, puissent partir chaque année en voyage d'étude (et l'école de Saint-Vigor est la seule des écoles de l'InterCom à offrir cette opportunité aux enfants de la commune).

J'ai aussi participé à la commission « tourisme », bien que les enjeux pour SVG sont beaucoup moins essentiels que pour d'autres communes. Et bien évidemment à l'ensemble des Conseils Communautaires (ou presque) où sont prises l'ensemble des décisions engageant l'avenir de la Communauté de Communes, et donc de Saint-Vigor Le Grand.

A l'expérience de ses 2 mandats à l'InterCom, il m'est apparu évident que ce rôle de délégué ne peut être déconnecté d'un rôle d'adjoint au Maire, car de nombreuses orientations Intercommunales impactent directement la Commune, et pour être efficace il convient de discuter et d'arrêter les positions communales en amont des conseils communautaires. D'ailleurs, hormis pour quelques délégués de Bayeux, j'étais le seul délégué des 35 autres communes ni maire, ni adjoint. Sans parler du fait que le rôle de délégué InterCom est chronophage, et que j'ai dû à plusieurs reprises me mettre en congés pour pouvoir participer aux réunions calées pendant la journée, puisque n'ayant aucune décharge horaire professionnelle réservée aux maires et adjoints. J'en ai parlé avec Benoit dès la fin 2018, en précisant que je ne souhaitais repartir pour un nouveau mandat qu'à minimum sur un périmètre équivalent (c'est-à-dire Conseiller Municipal + délégué InterCom), associé à une position d'adjoint au maire.

Ne pouvant être à nouveau positionné sur la liste électorale à une place éligible comme délégué intercommunal, et je le regrette vivement, Monsieur le Maire m'a proposé en janvier 2020 un poste de maire adjoint en charge de la mise en place d'une transition volontariste vers le Développement Durable, comme cela a été clairement affiché dans la profession de foi de la liste déposée pour les élections municipales. Je ne tiens pas à détailler ici mon CV ni mes occupations professionnelles, ni préciser que je fasse partie des 23 membres du Groupe Régional d'Experts pour le Climat en Normandie (GIEC Normandie), instauré en décembre dernier par Hervé Morin, président de la Région Normandie, mais sans fausse modestie je pense avoir une certaine compétence pour cela. J'avais d'ailleurs déjà largement commencé à réfléchir à ce qui pourrait être fait dans la commune, et il y a de quoi faire. Mais peut-être ai-je mal compris ?

Malheureusement, et je le regrette à nouveau, la situation a évolué depuis. Il était hors de question pour moi de me présenter pour un poste d'adjoint au maire dans ces conditions, face à qui que ce soit, je ne le pouvais pas, ne le voulais pas, et je ne le ferai donc pas. Il aurait fallu que cela soit transparent, su et accepté par tous bien avant.

Je redeviens donc pour l'instant, et je n'exclue rien, simple Conseiller Municipal, c'est bien aussi, j'ai largement de quoi m'occuper et j'aurais plus de temps pour moi.

Voilà ce que je tenais à vous dire ce soir, je vous remercie de votre attention.

Eric Foucher
Conseiller Municipal
Saint-Vigor le Grand, le 25 mai 2020 »

OBJET : Élection des Adjoints au Maire.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à cinq, Monsieur le Maire a invité les membres de l'Assemblée à procéder à leur élection.

Conformément à l'Article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire a constaté a constaté qu'une seule liste de candidats aux postes d'adjoints au Maire a été déposée :

- 1) Monsieur Daniel Cotigny
- 2) Madame Nelly Raffin
- 3) Monsieur Pascal Rougereau
- 4) Madame Isabelle Bacon
- 5) Monsieur Luc Coutard

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

La liste de candidats aux postes d'Adjoints au Maire conduite par Monsieur Daniel Cotigny ayant obtenu **18 voix**, Monsieur Daniel Cotigny, Madame Nelly Raffin, Monsieur Pascal Rougereau, Madame Isabelle Bacon et Monsieur Luc Coutard ont été proclamés Adjoints au Maire dans l'ordre de présentation de la liste et immédiatement installés dans leurs fonctions.

OBJET : Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'Article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre est compris entre 8 et 16 membres et ses membres doivent être pour moitié

désignés par le Conseil Municipal en son sein et pour moitié désignés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à huit comme précédemment.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à huit.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2020-mai-N05

OBJET : Désignation des membres des Commissions Communales.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'Article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions peuvent être convoquées et présidées par le Vice-Président bénéficiant de la délégation concernée par la commission.

Monsieur le Maire propose de créer les commissions :

- Travaux, Voiries
- Finances
- Animations, Associations
- Communication, Informations Municipales
- Environnement, Cadre de Vie
- Urbanisme, PLUI
- Patrimoine
- Aménagement du Territoire
- Marchés Publics
- Administration Générale et Personnel

Par ailleurs, en plus de ces commissions, il sera nécessaire de désigner des membres au sein de la Commission d'Appels d'Offres ainsi qu'au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En application de l'Article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la désignation des membres des Commissions est votée au scrutin secret. Cependant, en vertu du même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres.

L'unanimité des membres présent acceptant de ne pas procéder au scrutin secret, la désignation des membres des Commissions peut se faire au scrutin public.

Commission Travaux, Voiries :

Après appel à candidatures, sont candidats :

- M. Benoit Ferrut
- M. Daniel Cotigny
- M. Luc Coutard
- M. David Bellanger
- M. Alain Chan Tsin
- M. Bernard Sebert
- Mme Hélène Denage

Commission Finances :

Après appel à candidatures, sont candidats :

- Mme Nelly Raffin
- M. Daniel Cotigny
- M. Alain Chan Tsin
- Mme Isabelle Bacon
- M. Éric Foucher
- M. Alain Pottier

Commission Animations, Associations :

Après appel à candidatures, sont candidats :

- M. Pascal Rougereau
- M. Éric Foucher
- Mme Nadège Gabrielle
- M. Philippe Chevalier
- M. David Bellanger
- M. Bernard Sebert
- M. Alain Chan Tsin
- Mme Delphine Blin
- Mme Caroline Morin
- Mme Julie Durel (Suppléante)

Commission Communication, Informations Municipales :

Après appel à candidatures, sont candidats :

- M. Pascal Rougereau
- M. Éric Foucher
- Mme Nadège Gabrielle
- Mme Sophie Bulot

Commission Environnement, Cadre de Vie :

Après appel à candidatures, sont candidats :

- Mme Isabelle Bacon
- Mme Hélène Denage
- Mme Nadège Gabrielle
- M. Stéphane Vivier (Suppléant)
- Mme Sophie Bulot
- M. Alain Pottier
- M. Éric Foucher
- M. Bernard Sebert

Commission Urbanisme, PLUI :

Après appel à candidatures, sont candidats :

- M. Benoit Ferrut
- M. Daniel Cotigny
- M. Luc Coutard
- Mme Hélène Denage
- Mme Delphine Blin
- M. Bernard Sebert

Commission Patrimoine :

Après appel à candidatures, sont candidats :

- Mme Nelly Raffin
- Mme Anne-Marie Chauvois
- Mme Delphine Blin
- Mme Nadège Gabrielle
- M. David Bellanger
- Mme Isabelle Bacon
- M. Éric Foucher
- M. Philippe Chevalier
- Mme Caroline Morin
- Mme Claudine Girard

Commission Aménagement du Territoire :

Après appel à candidatures, sont candidats :

- M. Benoit Ferrut
- M. Pascal Rougereau
- M. Daniel Cotigny
- M. Luc Coutard
- M. Alain Pottier
- Mme Delphine Blin
- M. Stéphane Vivier (Suppléant)
- Mme Nadège Gabrielle
- Mme Isabelle Bacon

Commission d'Appels d'Offres :

Après appel à candidatures, sont candidats :

Titulaires :

- M. Daniel Cotigny
- Mme Nelly Raffin
- M. Luc Coutard

Suppléants :

- Mme Hélène Denage
- Mme Anne-Marie Chauvois
- M. Pascal Rougereau

Commission des Marchés Publics :

Après appel à candidatures, sont candidats :

Titulaires :

- M. Daniel Cotigny
- Mme Nelly Raffin
- M. Luc Coutard

Suppléants :

- Mme Hélène Denage
- Mme Anne-Marie Chauvois
- M. Pascal Rougereau

Commission Administration Générale et Personnel :

Après appel à candidatures, sont candidats :

- M. Benoit Ferrut
- Mme Nelly Raffin
- M. Alain Pottier
- Mme Hélène Denage
- Mme Isabelle Bacon
- Mme Delphine Blin
- M. Pascal Rougereau
- M. Philippe Chevalier

Centre Communal d'Action Sociale (pour les membres désignés par le Conseil) :

Après appel à candidatures, sont candidats :

- M. Benoit Ferrut (Président de droit)
- Mme Nelly Raffin
- M. Luc Coutard
- Mme Hélène Denage
- Mme Claudine Girard

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de créer les Commissions Communales listées dans le corps de la présente délibération.

Article 2 : Désigne les membres dans chaque Commission Communale tel que listé dans le corps de la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, Monsieur le Maire a donné lecture officielle de la Charte de l'élu local prévue à l'Article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Un exemplaire de cette charte a été remis à chacun des membres du Conseil Municipal.

Un point complet a été fait sur la situation sanitaire ainsi que la distribution des masques qui a été opérée auprès de la population. Monsieur le Maire a de nouveau remercié toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin au montage des masques et à leur distribution. Il a également tenu à remercier l'ensemble du personnel communal qui s'est pleinement investi tout au long du confinement.

Le Maire de SAINT-VIGOR LE GRAND,
Benoit FERRUT



